

## Avenir du péage - Acte IV

# Des réponses concrètes à nos revendications

La réunion de négociation du 4 juillet a permis d'avancer sur des revendications importantes de la CFDT, concernant les modulés, la lutte contre la précarité, la reconnaissance de la polyvalence et des compétences, l'évolution des métiers, la lutte contre la pénibilité du travail posté et l'équité entre salariés. Voici les principales avancées obtenues, destinées à faire évoluer l'ensemble de la filière.

Les revendications de la CFDT, exprimées dans notre tract des 18 et 25 juin 2007, portaient sur les points suivants :

➤ **MODULÉS.** Ces salariés, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, seront promus techniciens péage, avec une visibilité de leur tour de service sur 3 mois glissants. L'abandon de ce statut, qui était une de nos priorités s'accompagnera d'une augmentation du salaire de base de 10 à 40 points d'indice selon les compétences mises en œuvre [AVA, maintenance 1<sup>er</sup> niveau et faisant fonction]. De plus l'abandon de la prime de modulation qui devait être compensée par une prime de 7000 euros, et qui pour la CFDT était insuffisante a évolué au cours de la négociation, et 3 choix sont désormais offerts aux modulés :

- soit une prime de 10 000 €;
- soit une augmentation de 10 points d'indice du salaire de base ;
- soit une prime de 8500 € et une augmentation de 5 points d'indice du salaire de base.

➤ **RECEVEURS ET AGENTS DE CONTRÔLE À TEMPS PARTIEL SUBI.** La CFDT prend acte avec satisfaction de la réponse positive de la direction à notre revendication. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, tous les receveurs et agents de contrôle à temps partiel non choisis, d'une durée hebdomadaire supérieure ou égale à 29 heures qui le souhaitent seront automatiquement requalifiés à temps complet. Pour les salariés dont la durée contractuelle est inférieure à 29 heures, cette dernière sera - au minimum - augmentée de 10%. La CFDT a d'ores et déjà demandé à la direction d'aller au delà de ce pourcentage de 10%, et nous sommes confiants sur l'évolution de notre revendication. C'est une victoire importante qui va permettre de faire baisser la précarité d'un nombre important de salariés.

➤ **TOURS FIXES ACTUELS.** Ces salariés auront le choix de rester TFA [soumis à la convention 65] ou d'être promus techniciens péage, et dans ce cas, comme pour les modulés, leur salaire de base augmentera de 10 à 40 points selon la polyvalence qu'il accepteront [AVA, maintenance 1<sup>er</sup> niveau, voire faisant fonction]. De plus, une prime de 10 000 € compensera pour les volontaires l'abandon des contreparties encore prévues par la convention d'entreprise 65, pour les années 2008 et 2009.

➤ **AGENTS BOUTIQUES.** Ces salariés vont avoir le choix, d'ici fin septembre, d'être définitivement rattachés à la filière commerciale, ou de rester dans la filière péage comme techniciens ou superviseurs. La CFDT a réaffirmé qu'il était indispensable que ces salariés puissent faire ce choix en toute transparence et en connaissance de cause, notamment quant au contenu de ce métier et des contreparties. En conséquence, tous ces salariés seront re-

çus rapidement et des éléments objectifs leur seront présentés.

➤ **ENCADREMENT PÉAGE.** En ce qui concerne les salariés promus conducteurs péage début 2008, il est convenu qu'une majoration de 30% de leur salaire d'origine sera appliquée afin de compenser les pertes d'accessoires liées à l'abandon du statut posté, ainsi que 30 points d'indice qui rémunéreront leurs nouvelles compétences acquises.

Pour les chefs de gare, conducteurs péage et chefs de gare adjoint actuels, la CFDT a revendiqué que des entretiens individuels soient mis en place dès la signature de l'accord, et que les mesures individuelles de rémunération qui en découleraient soient applicables avec effet rétroactif à la date de signature de l'accord. La direction a accepté cette revendication.

➤ **RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ.** Une des avancées majeures de l'accord est la reconnaissance de la pénibilité du travail posté. Ainsi, la durée annuelle du travail est abaissée à 1450 heures. En clair cela signifie que les salariés effectueront en moyenne 32 heures de travail hebdomadaire sans baisse de leur salaire basé sur une moyenne de 35 heures.

Pour finir, suite à notre demande, la direction a accepté d'ouvrir au 2<sup>nd</sup> semestre 2007 des négociations sur l'amélioration du statut des modulés des autres filières, ainsi que sur les autres filières de l'entreprise.

- Lutte contre la pénibilité du travail posté par la réduction du temps de travail sans perte de salaire,
- Lutte contre la précarité par la requalification des temps partiels volontaires,
- Tourner le dos au statut modulé tel qu'il était appliqué, et offrir enfin une meilleure articulation entre conditions de vie et de travail,
- Reconnaissance de la polyvalence et des compétences par des augmentations moyennes de 10% à 15% des salaires de base,
- Offrir enfin des perspectives d'évolution de carrière à tous les salariés de la filière péage, du receveur au chef de gares,
- L'équité comme pivot d'un nouvel ensemble,

Telles sont les avancées que nous pourrions garantir à travers ce nouvel accord.

PROCHAINE RÉUNION DE NÉGOCIATION  
LE 11 JUILLET 2007